



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

Paddle Trophy AVIS DE COURSE

Le samedi 12 août le yacht club des Sablettes à la Seyne sur mer organise sa course de stand up paddle. En plein cœur de la saison estivale venez participer à la seule course du mois d'août. Ouverte à tous 2 distances (6 et 12 km) seront proposées afin de satisfaire tous les niveaux. Venez découvrir la magnifique baie des sablettes et ses emblématiques rochers des deux frères.

Date : Samedi 12 août 2023

Lieu : Base nautique de Saint ELME

Organisateur: Yacht Club des Sablettes. (Y.C.S.)

Types de stand up paddle: Toutes séries. (1)

RÈGLES DE COURSE.

*Les règles qui sont appliquées sont celles du « Règlement Sportifs Stand Up Paddle Race 2022 de la FFV »

* Licence compétition valide de la FFV Voile ou FF Surf

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions s'effectuent sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

Seules les inscriptions payées seront affichées dans la liste des participants.

Frais de participation :

*20 € pour la courte distance

*25 € pour la longue distance

ATTENTION : majoration de 5 € pour les inscriptions réalisées après le 01/08/2023

Fin des inscriptions : le 10 août 2023 à 17h



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION SPORTIPS :

Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription.

En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, report...)

Pour toute demande d'annulation et de remboursement, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé avant le 10 août 2023.

-Les transferts de dossard sont interdits.

-Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

PROGRAMME. : samedi 12 août :

8h00	Confirmation des inscriptions / Emargement / remise des dossards.
8h45	Briefing
9h00	Départ grand parcours
9h10	Départ petit parcours
10h00 – 11h30	Arrivée
12h30	Proclamation des résultats.

Pour plus d'informations rendez-vous sur facebook :
<https://www.facebook.com/groups/775380250276531>

Et sur www.ycsablettes.org